

Complétude au dossier n°60-2019-00021
Suite à l'avis du Conseil National de la Protection
de l'Environnement

Programme Pluriannuel
Restauration et Entretien des cours d'eau
Bassin Versant de la Brèche (60)

période 2020-2024

Ce document vaut également :
Dossier d'Autorisation Environnementale
Dossier de Déclaration d'Intérêt Général

Partenaires financiers :



Introduction :

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche (SMBVB) a réalisé un dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'environnement et Déclaration d'Intérêt Général (DIG) au titre de l'article L.211-7 du Code de l'environnement. Ce dossier est relatif au Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau du Bassin Versant de la Brèche pour la période 2020 à 2024.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier des compléments sont attendus suite à l'avis du Conseil National de la Protection de l'Environnement résumé par le courrier de la Direction Départementale des Territoires de l'Oise, en date du 18 octobre 2019 (référence AL/n°695). L'ensemble de ces remarques a été étudié par le SMBVB et une réponse point par point est apportée ci-après.

- **Compléter l'état initial par un inventaire détaillé de la faune et la flore présente sur les lieux d'intervention, en intégrant les pistes d'accès au chantier. Compléter si nécessaire la demande de dérogation des espèces protégées suite à ces prospections.**

Vous trouverez en annexe la liste faunistique et floristique des espèces inventoriées sur les zones de projet, y compris les accès au chantier, élargie avec les données par commune :

- Projet B77 Saint-Rémy-en-l'Eau (60130)
- Projet C111 Fitz-James (60600)
- Projet D15 Montreuil-sur-Brèche (60480)
- Projet I121 Bailleval (60140) et Breuil-le-Vert (60600)
- Projet L112 Breuil-le-Sec (60840)

La synthèse des données est issue de la bibliographie suivante :

- Etude hydromorphologique du bassin versant de la Brèche en vue de l'obtention du bon état écologique, SCE pour le SIVB, 2014
- Etude relative à la délimitation et l'inventaire des zones humides des vallées de la Brèche et ses affluents, SCE pour le SIVB, 2013
- <http://www.clicnat.fr/?page=accueil>, extraction des données de la base de données de Clicnat développée par Picardie Nature
- Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie

Hors faune avicole, seize espèces protégées (cf tableau ci-dessous) sont répertoriées sur les communes concernées par les aménagements. Au vu des prospections et inventaires réalisés sur site, aucune de ces espèces ne se trouve dans l'emprise des travaux d'aménagements. Elles ne sont donc pas concernées par une demande de dérogation, hormis le projet I121 pour la pipistrelle commune.

Concernant le projet I121, il existe une possible altération d'habitat par la coupe et l'élagage de certains arbustes pour la pipistrelle commune, son aire de répartition étant difficilement quantifiable. Il en va de même pour l'avifaune.

Ainsi, le présent dossier de complétude sera accompagné de 1 cerfa n° 13614*01 et de 1 cerfa n°13 616*01 pour la pipistrelle et l'ensemble de l'avifaune. Ces cerfas complètent la demande de dérogation nécessaire à la réalisation du projet I121 programmé en 2020. Ce projet est le seul qui impacte les espèces protégées hors faune piscicole (voir dossier de complétude du 31 juillet 2019).



Nom latin	Nom vernaculaire
<i>Arvicola sapidus</i> (Miller, 1908)	Campagnol amphibie
<i>Sciurus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Écureuil roux
<i>Erinaceus europaeus</i> (Linnaeus, 1758)	Hérisson d'Europe
<i>Neomys fodiens</i> (Pennant, 1771)	Musaraigne aquatique
<i>Muscardinus avellanarius</i> (Linnaeus, 1758)	Muscardin
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune
<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus 1758)	Crapaud commun
<i>Pelophylax kl. esculentus/lessonae/ridibunda</i>	Complexe des Grenouilles de type vertes
<i>Pelophylax lessonae</i> (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona
<i>Rana dalmatina</i> (Bonaparte, 1840)	Grenouille agile
<i>Rana temporaria</i> (Linnaeus, 1758)	Grenouille rousse
<i>Alytes obstreticans</i> (Laurenti, 1768)	Alyte accoucheur
<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758)	Couleuvre à collier
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles
<i>Lacerta vivipara</i> Jacquin, 1787	Lézard vivipare
<i>Anguis fragilis</i> (Linnaeus, 1758)	Orvet

- **Signaler la localisation des espèces exotiques envahissantes et proposer une gestion.**

Sur l'ensemble des aménagements prévues pour l'année 2020, seules deux EEE ont été répertoriées suite à un inventaire de terrain :

- *Fallopia japonica* présente sur le projet L112 concernant la Béronelle supérieure.
 - *Robinia pseudoacacia* présente sur le projet de diversification B77 à Saint-Rémy-en-l'Eau.
- Gestion de *Fallopia japonica* – projet L112

Deux tâches de renouées sont présentes à proximité du secteur d'aménagement prévu, toutes deux en aval des buses. La tâche de renouée rive gauche est située hors emprise du chantier et ne sera pas considérée. Elle se situe en secteur boisée, à une dizaine de mètres du cours d'eau, et son expansion est limitée par la présence d'un couvert végétal important.

La tâche en rive droite sera fauchée puis exportée en filière agréée. Une bâche en géotextile sera apposée en lieu et place de la renouée puis recouverte de terre végétale afin qu'une végétation plus adaptée la remplace, conformément aux préconisations du Conservatoire Botanique National et du Conservatoire des Espaces Naturels.

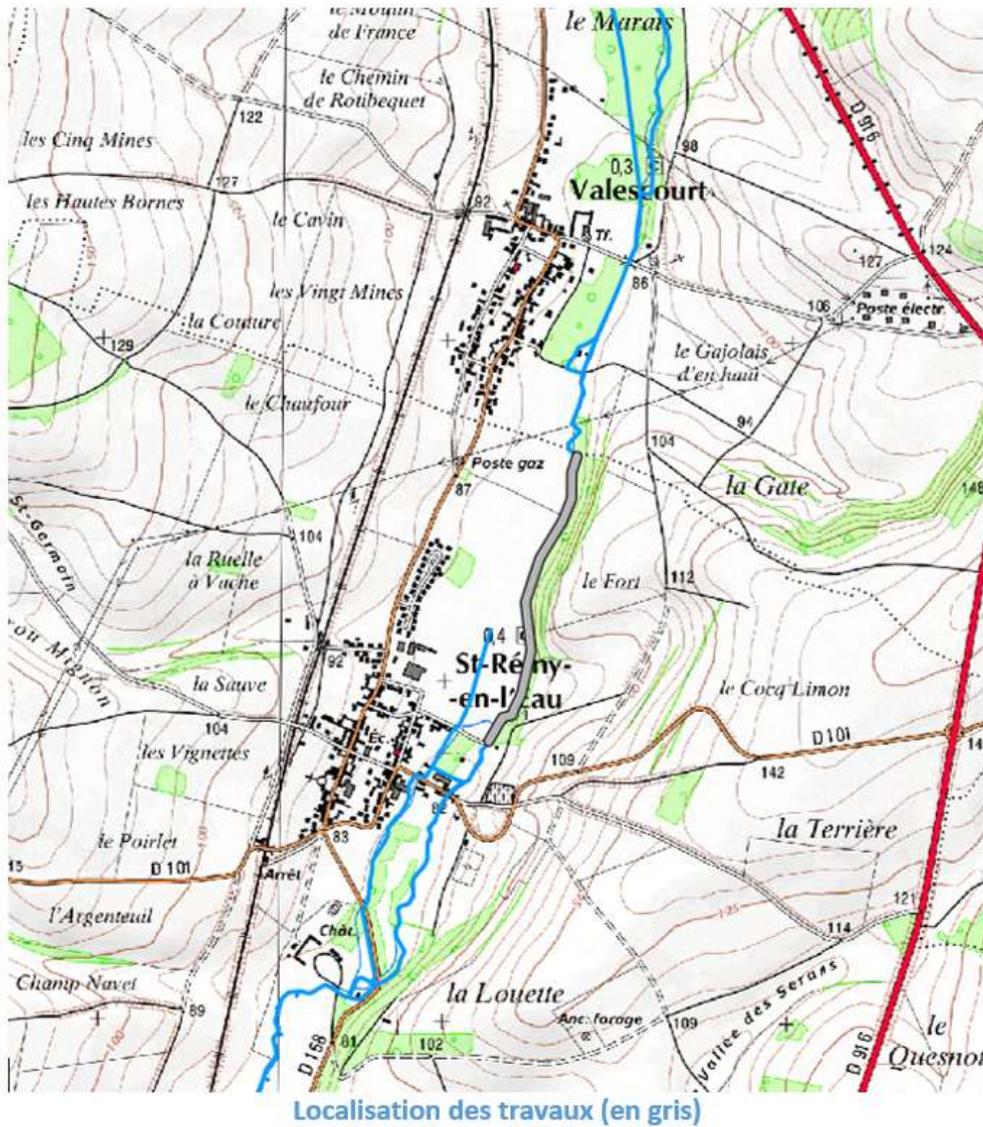




- Gestion de *Robinia pseudoacacia* – projet B77

Robinia pseudoacacia est présent de manière éparse le long du linéaire d'aménagement. Environ une dizaine d'individus sont répertoriés suite à un inventaire de terrain. Chaque arbuste sera marqué puis abattu avant la période de fructification pour éviter la dispersion des graines.





- Préciser l'application des séquences ERC notamment en mettant en parallèle le choix d'aménagement et les scénarios alternatifs et en montrant les garanties de gains suite aux travaux pouvant se faire par une comparaison des fonctionnalités de chacun des milieux à l'état actuel, en cours de travaux et aménagé.

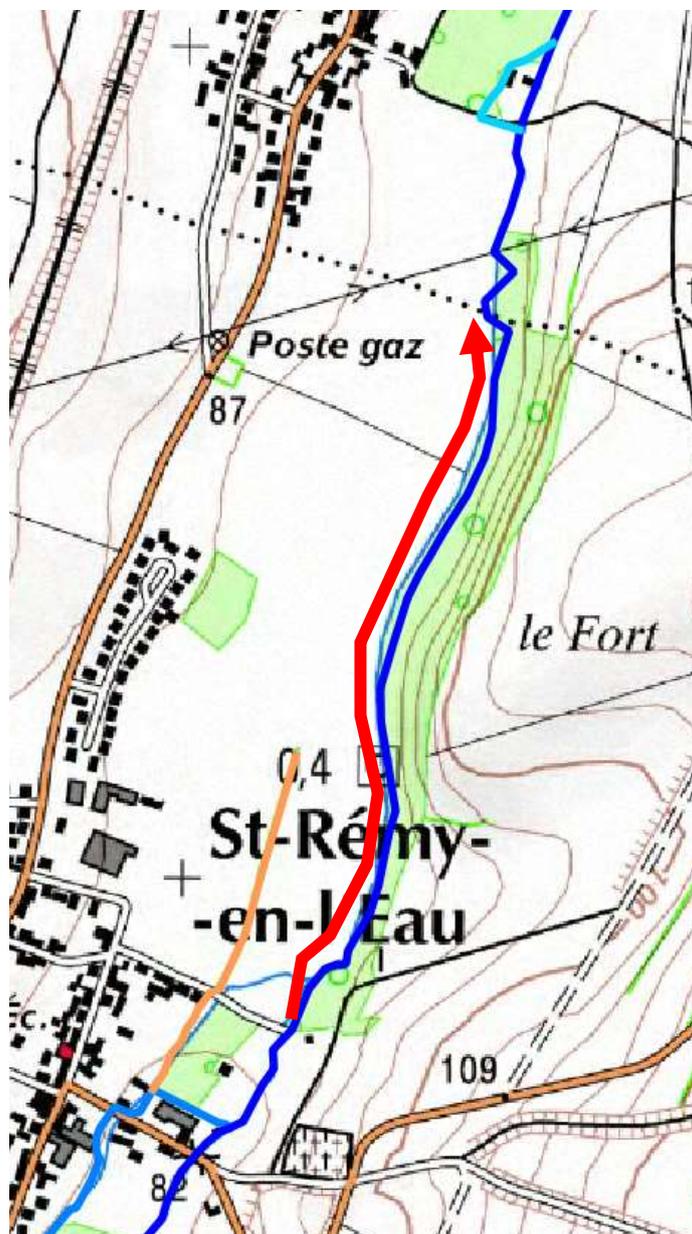
Chaque projet présente un tableau récapitulatif rappelant l'intérêt des aménagements. Les critères de notations sont les suivants :

Critère -	--- : quasi inexistant	-- : très insuffisant	- : insuffisant
Critère +	+ : correct	++ : suffisant	+++ : rétabli



- Projet B77 Saint-Rémy-en-l'Eau (60130)

Le secteur d'aménagement est contigu à une plaine agricole en rive droite. L'accès se fera donc en rive droite via la bande enherbée (cf ci-dessous, accès fléché en rouge). La ripisylve sur cette berge est clairsemée et l'accès au cours d'eau ne nécessitera pas la suppression de végétation.



Habitat		Fonction	Etat		
EUNIS	Corine Biotope		Initial	Pendant les travaux	Après les travaux
G1.A13	41.23	Connexions biologiques	-	-	+
E5.411	37.715	Ralentissement du ruissellement	-	-	+
C2.31	24.14	Soutien naturel d'été	---	---	---



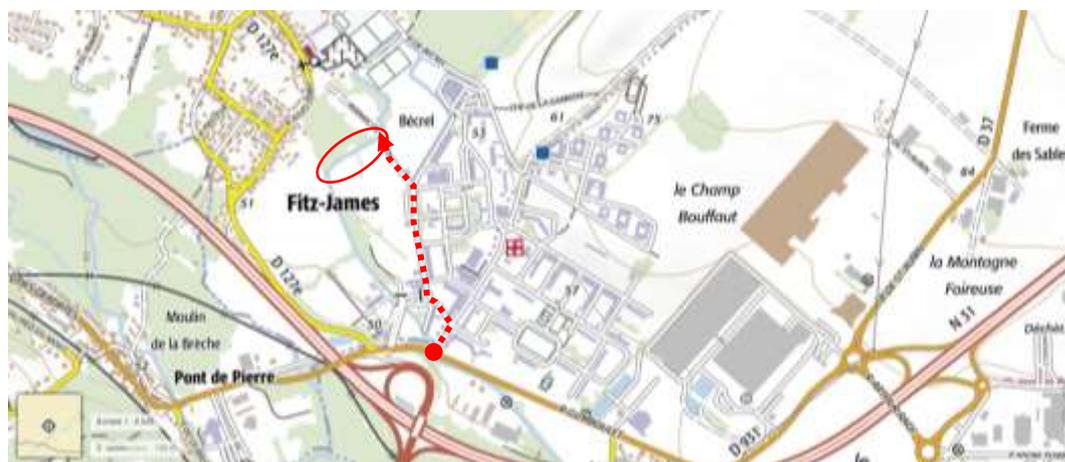
	Fonctions d'épurations	-	-	+
	Expansion naturelle des crues	--	--	--
	Reproduction	-	-	++

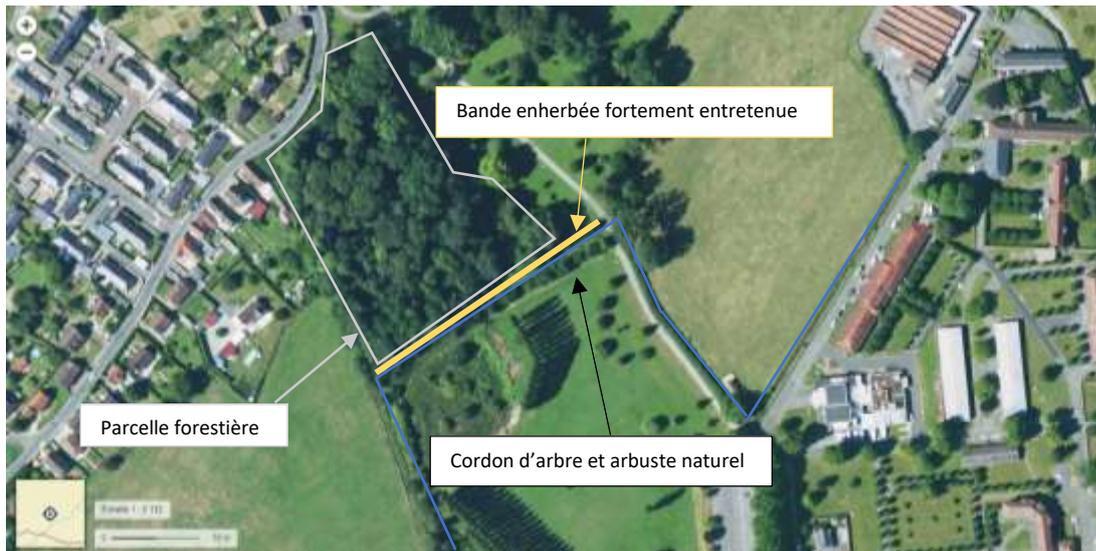
- Projet C111 Fitz-James (60600)

La zone d'aménagement est localisée dans le parc urbain du Centre Hospitalier Isarien de Fitz-James. Cette zone est bordée en rive gauche par un maigre cordon d'arbres et d'arbustes d'essence naturelle (érable sycomore, noisetier coudrier, frêne commun, etc.) qui maintient la berge. La rive droite est bordée d'une large bande enherbée fortement entretenue par le CHI qui sépare la Béronnelle d'une petite parcelle forestière (code Eunis G1.A13 Frênaies-chênaies subatlantiques à *Primula elatior*).

L'accès se fera par le CHI sur route goudronnée puis en prenant un chemin piéton en gravier qui débouche à l'amont de la zone à aménager (cf carte ci-dessous, accès en rouge). Les engins (type minipelle mécanique) circuleront et travailleront le long de la Béronnelle depuis la rive droite sur l'espace de la bande enherbée (cf photo et plan p.42 du projet 5.3.2 du PPRE). Les accès chantier et la zone de circulation ne seront pas impactantes pour la faune et la flore locale.

La Béronnelle est actuellement dégradée : lit linéaire en surlargeur avec réduction des écoulements, envasement et perte d'habitats pour la faune aquatique, berges verticales. L'aménagement sera réalisé à partir de la rive droite et vise à dynamiser l'écoulement afin d'augmenter l'habitabilité du cours d'eau. Le projet a un impact positif sur le fonctionnement de la rivière.





Habitats		Fonctions	Etat		
EUNIS	Corine Biotope		Initial	Pendant les travaux	Après les travaux
G1.A13 C2.31	41.23	Connexions biologiques	--	--	+
	24.14	Ralentissement du ruissellement	+	+	+
		Soutien naturel d'étiage	--	--	--
		Fonctions d'épurations	+	-	++
		Expansion naturelle des crues	--	--	+
		Reproduction	--	--	++

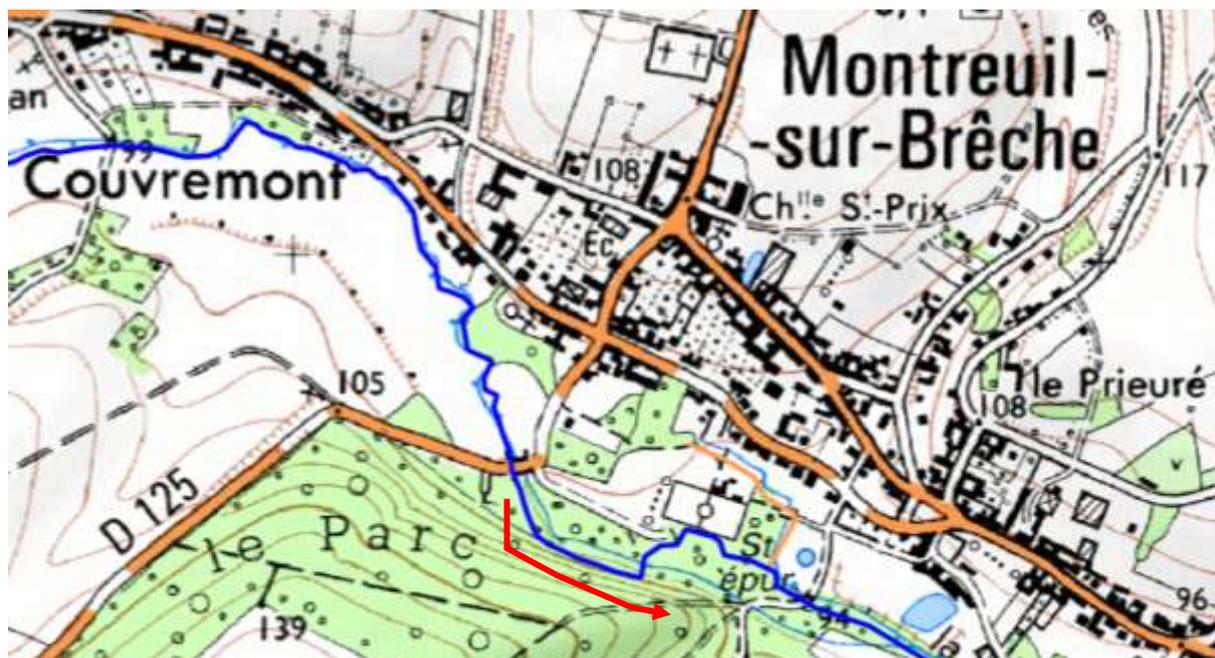
- Projet D15 Montreuil-sur-Brèche (60480)

L'accès au cours d'eau à Montreuil-sur-Brèche se fait par un ancien sentier forestier (cf carte ci-dessous, accès en rouge). Le lit est profond, à nu sur l'argile. Les berges sont particulièrement abruptes et le cours d'eau très enfoncé.

Le linéaire rechargé en alluvion est facile d'accès et ne provoquera aucune destruction d'habitat. La ripisylve et la végétation alentours ne seront pas impactées.

La recharge se fera via mini pelle mécanique.





L'objectif de cet aménagement est de :

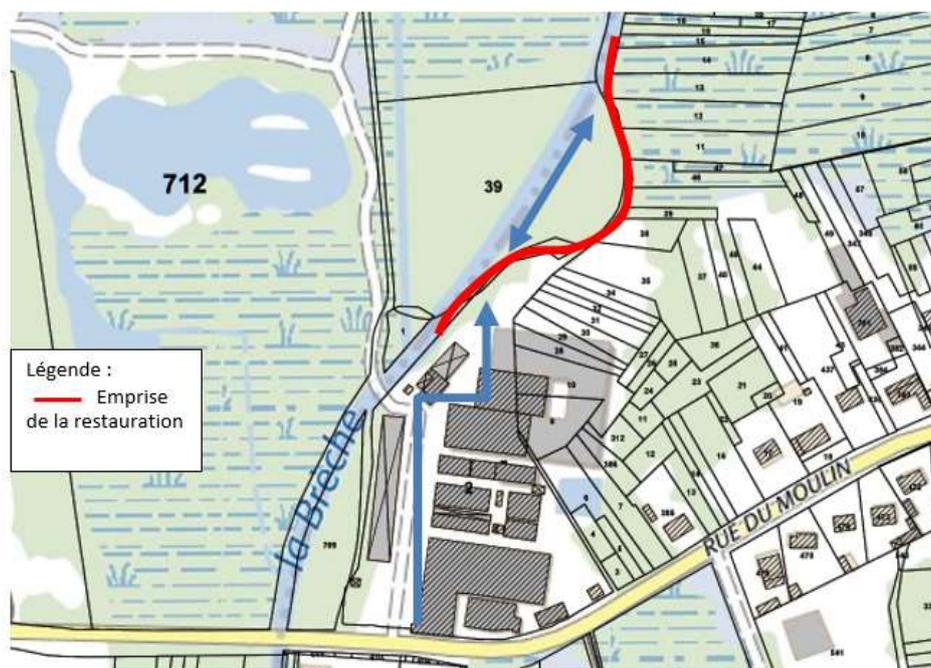
- Diversifier les écoulements.
- Créer et diversifier les habitats aquatiques.
- Restaurer la continuité écologique par effacement des marches entraînant des ressauts.

Habitat		Fonction	Etat		
EUNIS	Corine Biotope		Initial	Pendant les travaux	Après les travaux
G1.C1 C2.31	83.321	Connexions biologiques	-	-	++
	24.14	Ralentissement du ruissellement	--	--	--
		Soutien naturel d'étiage	--	--	--
		Fonctions d'épurations	--	--	+
		Expansion naturelle des crues	---	---	---
		Reproduction	--	--	++

- Projet I121 Bailleval (60140) et Breuil-le-Vert (60600)

Le secteur d'aménagement est localisé entre les communes de Bailleval (Sénécourt) et Breuil-le-Vert. L'accès au chantier se fera à travers l'entreprise Poudmet (cf chemin d'accès fléché en bleu).





L'accès à l'intérieur de l'entreprise ne nécessitera pas d'abattage de la végétation. Des engins mécaniques se déplaceront en rive gauche du bief actuel, et la coupe de la ripisylve sur une bande large d'environ 2 mètres sera nécessaire afin d'accéder au bief actuel et le remblayer.

Les berges du futur méandre sont quasiment à nues. Les quelques sujets encore présents seront automatiquement préservés et feront office de future ripisylve.

Le bief actuel est en surlargeur, rectiligne, profond, avec un substrat homogène et vaseux. Remettre le cours d'eau dans son lit d'origine, surtout après un recalibrage important, est l'objet même de la renaturation d'anciens méandres. Les objectifs sont nombreux :

- Restaurer la pente du cours d'eau
- Diversifier les écoulements
- Diversifier le profil en long et en travers du cours d'eau : substrats, vitesses, profondeurs.
- Améliorer les connexions entre le cours d'eau et sa nappe d'accompagnement.
- Créer et diversifier les habitats aquatiques
- Diversifier les biocénoses du lit mineur et des berges
- Améliorer les capacités auto-épuratoires par la succession de radiers et de mouilles
- Créer une zone d'expansion des crues

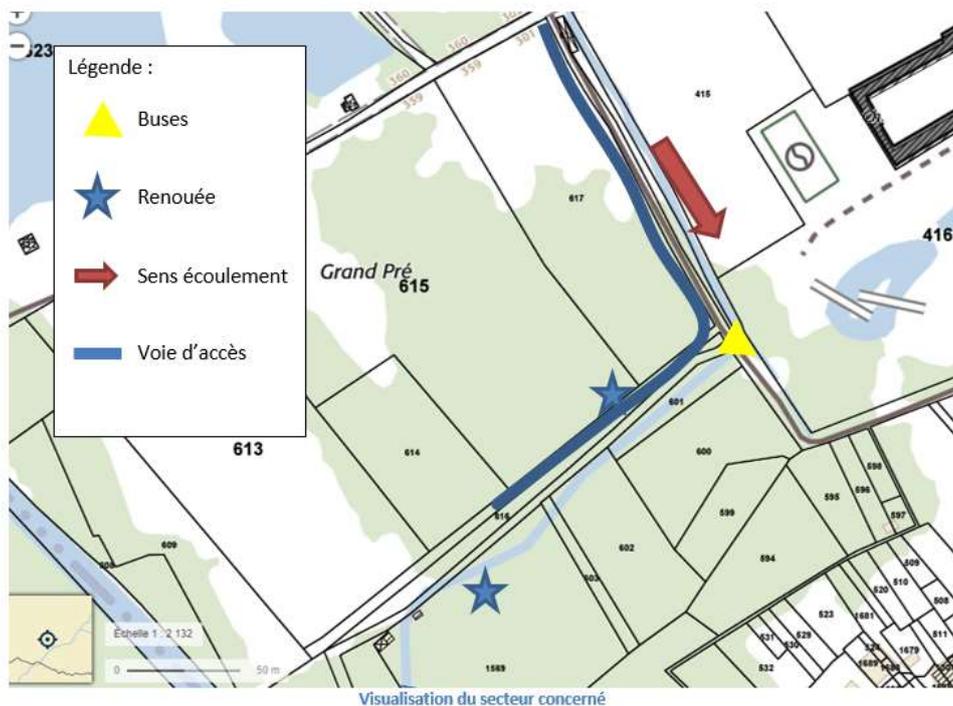
Habitat		Fonction	Etat		
EUNIS	Corine Biotope		Initial	Pendant les travaux	Après les travaux
G1.A2	41.23	Connexions biologiques	--	--	+++
G1.221	44.31				
E5.411	37.715	Ralentissement du ruissellement	---	---	++



C2.31	24.14	Soutien naturel d'étiage	---	---	+
		Fonctions d'épurations	---	---	+++
		Expansion naturelle des crues	---	---	+++
		Reproduction	-	-	+++

- Projet L112Breuil-le-Sec (60840)

Le secteur d'aménagement est localisé à proximité des anciennes cressonnières de Breuil-le-Sec. Les engins de travaux circuleront en haut de berge rive droite (cf voie d'accès ci-dessous) via un chemin communal. Les berges en rive droite sont fortement entretenues, la ripisylve est absente et les travaux d'aménagement ne nécessiteront la coupe d'aucune strate végétale.



Les buses entravant le cours d'eau représentent une discontinuité.

Restaurer le cours d'eau et la continuité écologique est l'objet même de la renaturation des cours d'eau. Les objectifs sont nombreux :

- Rendre franchissable le cours d'eau pour les espèces piscicoles et les sédiments
- Restaurer la pente douce
- Diversifier les écoulements
- Diversifier le profil en long et en travers du cours d'eau : substrats, vitesses, profondeurs.
- Améliorer les connexions entre le cours d'eau et sa nappe d'accompagnement.
- Créer et diversifier les habitats aquatiques
- Diversifier les biocénoses du lit mineur et des berges
- Améliorer les capacités auto-épuratoires par la création de banquettes et de pentes douces



Habitat		Fonction	Etat		
EUNIS	Corine Biotope		Initial	Pendant les travaux	Après les travaux
G1.C1	83.321	Connexions biologiques	--	--	+
G1.221	44.31	Ralentissement du ruissellement	-	-	+
C2.31	24.14	Soutien naturel d'étiage	--	--	--
		Fonctions d'épurations	-	-	++
		Expansion naturelle des crues	--	--	+
		Reproduction	--	--	++

- **Garantir que des mesures seront prises pour la protection des écrevisses à pattes blanches.**

D'après les données du SMBVB, celles de l'Agence Française pour la Biodiversité et de la Fédération de pêche de l'Oise, il n'existe qu'une seule station d'écrevisses à pattes blanches sur le bassin versant de la Brèche. Cette station est localisée sur le ru des Ecoillaux un affluent du ru de la Garde. Aucuns travaux ne sont prévus à l'heure actuelle à proximité de cette station. Les aménagements prévus en 2020 sont situés hors zone de cette station. Ils ne porteront atteinte ni à l'habitat de l'écrevisse ni à l'espèce.

Cependant, une étude visant à réhabiliter leurs habitats doit être lancée durant l'année 2020. L'étude proposera un diagnostic puis des scénarios d'aménagements qui seront soumis aux services de l'état, à l'agence de l'eau et aux élus concernés. Concernant l'étude, une demande de dérogation pour perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées est demandée (cerfa n°13 616*01). Dans le cadre de l'étude, une attention particulière sera portée à la technique de prospection. Le matériel (bottes, gants...) sera désinfecté avant/après prospection. Le cours d'eau ne sera pas piétiné. La prospection sera nocturne afin de faciliter l'observation de l'espèce.

Etant donné que le scénario d'aménagement n'est pas encore connu, une demande de dérogation pour d'éventuels travaux sera réalisée ultérieurement.

